



Maîtriser la connaissance des végétaux

Programme du BAC PRO Aménagements Paysagers

Maîtriser les techniques d'entretien et d'aménagements d'espaces verts

Développer des compétences de management et de gestion d'entreprise

Maîtriser l'entretien courant du matériel





Maîtriser l'univers des végétaux

Programme du CAP Jardinier Paysagiste

Maîtriser les gestes professionnels

Maîtriser les techniques d'entretien et de création d'espaces verts

Maîtriser l'entretien courant du matériel

Formation Bac Pro AP - 2 ans ou 3 ans (2nde Pro NJPF + 1ère et Tale AP)				Période d'Évaluation														
Modules et objectifs généraux		Capacité à certifier	Classe de Première						Classe de Terminale									
2nde (EG/EP)	1ère / Tale (MG3/MP4)		s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j					
EG1 / MG1 : Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre. Exploiter la modélisation d'un phénomène.		C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel (biologie-écologie, physique-chimie, TIM, Mathématiques).																
EG2 / MG2 : Analyser l'information. Élaborer une pensée construite. Formuler un point de vue argumenté et nuancé.		C2 Débattre à l'ère de la mondialisation (documentation, histoire-géo, enseignement moral et civique, lettres).																
EG3 / MG3 : Exprimer ses aspirations dans une culture commune. Positionner son projet professionnel. Communiquer avec le monde.		C3 Développer son identité culturelle (lettres, ESC, EIE, LV anglais)																
EG4 / MG4 : Développer un mode de vie actif et solidaire. Mettre en œuvre un projet collectif. Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif.		C4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles (ESC, EIE, histoire-géo, enseignement moral et civique, EPS-apsa)																
EP1 : Identifier les caractéristiques des sites sur lesquels se déroulent les actions d'aménagement et leurs enjeux.		C5 Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager (aménagement paysager, biologie-écologie, SESG).																
EP2 : Intervenir sur un chantier d'entretien d'un espace en utilisant les matériels et les équipements appropriés.		C6 Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager (aménagement paysager, biologie-écologie, SESG).																
EP3 : Approfondir quelques aspects des travaux des parcs, des jardins et des espaces paysagers.		C7 Réaliser des interventions d'aménagement végétal (biologie-écologie, STE/agroéquipement, aménagement paysager).																
MP1 : Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers.		C8 Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager (biologie-écologie, STE/agroéquipement, aménagement paysager).																
MP2 : Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable.		C9 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers. Création d'un potager et/ ou verger ornemental inséré dans un jardin paysager.																
MP3 : Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agro-écologiques.																		
MP4 : Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères.																		
MP5 : Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique.																		
MAP : Module d'Adaptation Professionnelle																		
Totale heures 2nde Pro		525h	Totale heures 1ère + Tale						1330h									

Formation CAPa Jardinier Paysagiste			Période d'Évaluation																			
Unité Capitalisable	Capacité Intermédiaire	Volume Horaire	1ère Année										2ème Année									
			s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j
UC1 Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.	C1.1 Prendre position dans une situation à caractère social et civique.	180																				
	C1.2 Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.																					
UC2 Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.	C2.1 S'exprimer à travers une réalisation personnelle.	108																				
	C2.2 Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.																					
UC3 Intégrer avec son environnement social.	C3.1 Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.	120																				
	C3.2 S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.																					
UC4 Réaliser en sécurité des travaux d'entretien.	C4.1 Entretenir la végétation.	156																				
	C4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.																					
UC5 Réaliser, en sécurité, des travaux d'aménagement paysager.	C5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.	168																				
	C5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.																					
UC6 Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.	C6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelles des matériaux et équipements.	24																				
	C6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériaux et équipements.	36																				
UC7, UCARE Potager ornemental dans un espace paysager.	C7.1 Associer végétaux et légumes d'ornement en respectant des critères esthétiques et de permaculture.	48																				
	C7.2 Réaliser l'implantation d'un potager ornemental selon les principes de la permaculture.																					
Volume Horaire Total		840																				



PÔLE CHEVAL

- CAPa Palefrenier Soigneur
- BAC PRO CGEH Conduite et Gestion d'Entreprise Hippique



PÔLE PAYSAGE

- CAPa Jardinier Paysagiste
- BAC PRO Aménagements Paysagers



PÔLE VITICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Viticulture
- BPREA



PÔLE AGRICULTURE

- CAPa Métiers de l'Agriculture option Grandes Cultures
- option Élevage Ruminants
- BPREA



Suivez-nous !

Personne à contacter : Coordinateur(trice) de la filière
 03.86.45.15.23
 cfa.yonne@educagri.fr
 Rue de la Brosse - 89290 Venoy
 www.terresdelyonne.com



Accessibilité des locaux



Visitez notre site web



LES CAMPUS DU VIVANT
Bourgogne Franche-Comté



ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
REVELE TON TALENT



OCAPIAT



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



Retrouvez les taux de nos formations

L'EPL des Terres de l'Yonne est certifié
« Qualité » : Qualiopi & QualiFormAgri (réf.132)



CFA AGRICOLE DE L'YONNE

CAP Agricole

Jardinier Paysagiste

BAC PRO

Aménagements Paysagers



FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE

DOC-GAF-010-10_V02

EPL DES TERRES DE L'YONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CAP Agricole Jardinier Paysagiste



Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 3

Code RNCP : 38386 - Intitulé de la certification : CAPA Jardinier Paysagiste - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement (pour adaptation de parcours).
- Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.
- Entrée en formation jusqu'au 31 Décembre pour une validation de diplôme en 2 ans.

VALIDATION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.
- Ce diplôme est obtenu après validation de chacune des 7 Unités Capitalisables qui construisent la formation.
- En cas d'échec, le candidat peut représenter les UC manquantes à vie.
- Pas d'équivalence.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- **Bac Pro Aménagements Paysagers*.**
- * Ce brevet professionnel et ce bac pro sont proposés dans notre CFA.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le CAPa Jardinier Paysagiste dure deux ans soit 3640 heures (la durée peut être modulée de 1 à 3 ans). Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise et au CFA.

1^{ÈRE} ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)

2^{ÈME} ANNÉE

12 semaines au CFA :
soit 420 heures
40 semaines en milieu professionnel :
soit 1400 heures (dont 5 de congés payés)



INFORMATIONS COMMUNES AUX 2 DIPLÔMES

PUBLIC CONCERNÉ / PRÉREQUIS

- Candidat(e)s entre 16 et 29 ans ou 15 ans à la sortie de 3^{ème}.
- Pas de prérequis de niveau demandé.

FRAIS PÉDAGOGIQUES

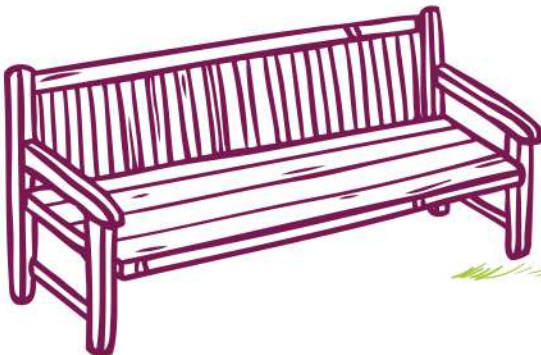
Des frais pédagogiques d'un montant de 65€ sont à régler en début d'année correspondant à la carte de self, les envois postaux, les photocopies nécessaires au cours de l'année scolaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).
- Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations.
- Journées de formation délocalisées, en entreprise ou au sein de l'exploitaiton de l'EPL, avec mise en situation pratique.

La rémunération d'un(e) apprenti(e) dépend du secteur (privé ou public), de son âge, du niveau de diplôme préparé et de l'année d'exécution du contrat. Réalisez une simulation sur la rémunération possible sur

WWW.ALTERNANCE.EMPLOI.GOUV.FR



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION



RÉMUNÉRATIONS ET FINANCEMENTS

- Aucun frais de formation ne sera à supporter par l'apprenti.
- Dans le secteur privé, la prise en charge financière du contrat d'apprentissage s'effectue via les différents OPCO qui versent au CFA un montant annuel déterminé par France Compétences.
- Dans le secteur public, le CNFPT prend en charge une partie des frais de formation, le reste est à la charge de l'employeur.

NOS PLUS

- + Un site d'apprentissage implanté sur un domaine de 60ha.
- + Un CFA entouré d'un lycée agricole, d'un CFPPA et d'une exploitation agro-viticole permettant un contact simplifié entre les structures, les apprentis et les élèves.
- + Un lieu d'apprentissage permettant de travailler l'aménagement paysager au quotidien.

BAC PRO Aménagements Paysagers en 2 ou 3 ans



Formation par apprentissage - Diplôme de niveau 4

Code RNCP : 38857 - Intitulé de la certification : Bac Pro Aménagements Paysagers - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Date de début des parcours certifiants : 01/01/2024

CONDITIONS D'ENTRÉE ET INSCRIPTION

- En 2 ans : Titulaire d'un CAP ou sortie de seconde.
- En 3 ans : Sortie de 3^{ème} ou équivalent.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.
- Passer un entretien de motivation, et un test de positionnement (pour adaptation de parcours).
- Validation d'un dossier d'admission après la signature du contrat.
- Entrée en formation jusqu'au 31 Octobre pour une validation de diplôme en 2 ou 3 ans.

VALIDATION DU DIPLÔME

- Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite des épreuves évaluées.
- Ce diplôme est obtenu en contrôle continu de formation et épreuves terminales.
- Pas d'équivalence.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BTSa Aménagements Paysagers,
- BTSa Production Horticole,
- CS Constructions Paysagères,
- CS Arboriste Élagueur,
- CS Maintenance des Terrains de Sports et de Loisirs.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le Bac Pro Aménagement Paysager en 2 ans compte 1330h en centre et 1855h en centre en 3 ans. Il s'agit d'une formation rémunérée avec une durée de travail de 35h par semaine, en entreprise comme au CFA.

2^{DE} PRO PRODUCTIONS : Activités hippiques

15 semaines au CFA :
soit 525 heures

37 semaines en milieu professionnel :
soit 1295 heures (dont 5 de congés payés)

CLASSE DE 1^{ÈRE}

19 semaines au CFA : soit 665 heures
33 semaines en milieu professionnel :
soit 1155 heures (dont 5 de congés payés)

CLASSE DE TERMINALE

19 semaines au CFA : soit 665 heures
33 semaines en milieu professionnel :
soit 1155 heures (dont 5 de congés payés)

